

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2013BBAT02-049 - LOT n° 2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2014

Publication : 16/10/2014

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1



■ Titulaire du marché :

PYRAMID SAS
Z I la Silardière – 9 rue Jean Monnet
42500 Le Chambon Feugerolles

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial :

Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)

■ Numéro de lot et objet :

LOT N°2: Fondations spéciales – Parois clouées

■ Date de signature du marché :

29 août 2013

■ Montant initial du marché :

96 134,48 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs (décrit dans le devis ci-joint) concernant :

- La mise en place d'une paroi clouée provisoire pour la construction de la tour d'exercice avec les terrassements complémentaires, la reprise et l'évacuation des terres, le remblaiement en périphérie de la tour et l'exécution d'un micro-pieux sur la zone est pour une plus-value globale de 23 596,27 € HT.
- après modification de l'accès au sous-sol, la suppression de la paroi clouée, des terrassements, de la reprise des terres et la suppression de 2 pieux pour une moins-value de 25 585,38 € HT

Le montant de la moins-value s'élève à 1 989,11 € HT.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	- 1 989,11 €HT	- 2,07	94 145,37 € HT

La nouvelle répartition des intervenants du groupement sera la suivante :

PYRAMID 47 337,33 € HT
FRANKI 38 450,00 € HT
M T P 8 358,04 € HT

AVENANT n° 1 - MARCHE n° 2013BBAT02-049 - LOT n° 2

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
*Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire*

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le
Le titulaire,
(signature)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20141010-14-07-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2014

Publication : 16/10/2014

